

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01376

Numéro SIREN : 838 614 782

Nom ou dénomination : A2E

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2020 sous le numéro de dépôt 10554

Greffe du tribunal de commerce de Versailles



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 21/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/10554

Déposant :

Nom/dénomination : A2E

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 838 614 782

N° gestion : 2018 B 01376

21 JUL. 2020

Guez.

A2E
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 RUE FRICHET
78410 BOUAFLE
838 614 782 RCS VERSAILLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 juillet 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 1 596,69 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 596,69 euros
Réserve légale	1 204,83 euros

Total	2 801,52 euros
A la Réserve Légale	1 000,00 euros
Aux « autres réserves »	1 801,52 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 8 juillet 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



SARL A2E
13 rue Frichet
78410 BOUAFLE

Bilan arrêté au 31/12/2019

Cabinet Péron, inscrit au Répertoire des Experts en Comptabilité (R.E.C.) sous le numéro 124 - Date de la Régularisation : 01/01/2020
17 rue Frichet - 78410 Bouafle - France - Téléphone : 02 51 85 10 10 - Fax : 02 51 85 10 11 - E-mail : cabinet@cpa-peron.fr
A2E, SARL au capital de 100 000 € - N° SIRET : 784 10 10 10 - N° de TVA : 207 784 10 10

Dossier N° 100197 en Euros

Relevé de l'impôt sur le revenu - Année 2019

Désignation de l'entreprise : SARL A2E		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 13 rue Frichet		78410 BOUAFLE		
Durée de l'exercice précédent* 10		Néant ☐ *		
Numéro SIRET* 83861478200012				
		Exercice N clos le, 31/12/2019		
		N-1 31/12/2018		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS	
Marchandises		BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	
Autres créances (3)		BZ	CA	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE	
Disponibilités	CF	CG		
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
TOTAL (III)	CJ	CK		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	
Revenus : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		
Clause de réserve de propriété :		(3) Part à plus d'un an : CR		
Immobiliations :		Stocks :		
		Créances :		

* D'après le règlement de cette entreprise, voir le document de référence n° 2022
Donnée N° 100197 en Euros.

CABINET PIRON & ASSOCIÉS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL A2E				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10.....000.....)			DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 205	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 597	1 205
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	12 802	11 205	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 658 400	1 835 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	350 623	154 393
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	450	1 250
	Dettes fiscales et sociales			DY	42 717	32 423
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 052 190	2 023 066	
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 064 991	2 034 270	
RENOUVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	637 430
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	364 666	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cagid Group

Dossier N° 100197 en Euros.

CABINET PERON ASSOCIES



C. Peron

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL A2E		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	242 400	FH		FI	242 400
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	242 400	FK		FL	242 400	134 400
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	749	
	Autres produits (1) (11)					FQ	81	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	243 230
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	29 453	19 254
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	8 379	3 310
	Salaires et traitements*					FY	114 952	60 720
	Charges sociales (10)					FZ	52 196	24 900
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	1 520	76
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE	0	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	206 501
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	36 729	26 141
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	35 132	24 936
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	35 132	24 936
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(35 132)	(24 936)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 597	1 205

Dossier N° 100197 en Euros.

CABINET PERON & ASSOCIES



C. Peron

Désignation de l'entreprise : SARL A2E

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	243 230	134 401	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	241 633	133 196	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 597	1 205	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	749		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	19 028	15 512	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 2 093 obligatoires A9 16 935					
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
Dont cotisations Madelin A7					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL A2E

13 rue Frichet

78410 BOUAFLE

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CABINET PERON & ASSOCIES

27 rue Alfred Nobel

77420 CHAMPS SUR MARNE

01 60 06 84 30



CABINET PERON & ASSOCIES

Dossier N° 100197 en Euros.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Disponibilités en Euros	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

Handwritten signature

Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 064 991.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 242 400.00 Euros et dégageant un bénéfice de 1 596.69 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'y a pas de fait particulier à signaler.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			12 490
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	533		
TOTAL	533		12 490
Autres participations	1 937 000		
Prêts, autres immobilisations financières	32 477		
TOTAL	1 969 477		
TOTAL GENERAL	1 970 010		12 490

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			12 490	12 490
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			533	533
TOTAL			13 023	13 023
Autres participations			1 937 000	1 937 000
Prêts, autres immobilisations financières			32 477	32 477
TOTAL			1 969 477	1 969 477
TOTAL GENERAL			1 982 500	1 982 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		1 342		1 342
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	76	178		254
TOTAL	76	1 520		1 596
TOTAL GENERAL	76	1 520		1 596

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	1 342				
Matériel de bureau informatique mobilier	178				
TOTAL	1 520				
TOTAL GENERAL	1 520				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	32 477		32 477
Autres créances clients	20 400	20 400	
Taxe sur la valeur ajoutée	75	75	
Charges constatées d'avance	6 565	6 565	
TOTAL	59 517	27 040	32 477

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 658 400	243 640	1 255 432	159 327
Emprunts et dettes financières divers	5 405	5 405		
Fournisseurs et comptes rattachés	450	450		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 850	28 850		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 840	12 840		
Autres impôts taxes et assimilés	1 028	1 028		
Groupe et associés	345 218	345 218		
TOTAL	2 052 190	637 430	1 255 432	159 327
Emprunts remboursés en cours d'exercice	176 600			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	100			100

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Cautions données au titre de l'emprunt BPI:

- 1- Il sera retenu sur les fonds prêtés la somme de 32 500,00 EUR. Cette somme sera conservée par le Prêteur comme gage espèces. Conformément aux dispositions de l'article 2341 alinéa 2 du Code Civil, le Prêteur est dispensé de tenir les sommes gagées séparées de celles qui lui appartiennent. La créance de l'Emprunteur en remboursement du gage espèces sera rémunérée à la valeur du CNO TEC 5 d'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement (arrondi à deux décimales). A titre indicatif, le CNO TEC 5 du mois de mars 2018 est de -0,03 %. Dans le cas où le taux de référence serait négatif, il serait retenu à 0% (zéro pour cent). Cette créance et les intérêts produits seront remboursés à l'Emprunteur au terme du contrat, en l'absence d'impayé. Le Prêteur pourra prélever sur le gage espèces toutes sommes devenues exigibles en vertu du présent contrat, sans avoir à en avertir au préalable l'Emprunteur.
- 2- Ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Transmission des PME et TPE à hauteur de 35,00 % (TRENTÉ-CINQ pour cent) de l'encours du crédit.
- 3- Ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds Régional de Garantie Ile de France 2 à hauteur de 35,00 % (TRENTÉ-CINQ pour cent), géré par la société anonyme Bpifrance Régions.
- 4- Préalablement au décaissement du prêt, adhésion de Madame Emilie ESKENAZI au contrat d'assurance groupe décès - Perte Totale Irréversible d'Autonomie souscrit par le Prêteur auprès de la C.N.P.. Le montant assuré est égal à 250 000,00 EUR.
- 5- Adhésion de Monsieur Arnaud ESKENAZI au contrat d'assurance groupe décès - Perte Totale Irréversible d'Autonomie souscrit par le Prêteur auprès de la C.N.P.. Le montant assuré est égal à 400 000,00 EUR.

Cautions données au titre de l'emprunt Crédit du Nord:

- 1-Garantie prise par acte séparé : caution personnelle et solidaire de M ESKENAZI ARNAUD et de son conjoint Mme ESKENAZI EMILIE à hauteur de 770 250,00 EUR pour une durée de 108 mois.
- 2-Nantissement de l'intégralité des actions de la SAS RBH SCHOLER.
- 3- Délégation au profit du Crédit du Nord du contrat d'assurance SWISSLIFE ASSURANCE DES EMPRUNTEURS souscrit par la société A2E aux noms de Monsieur Arnaud ESKENAZI et Madame Emilie ESKENAZI pour les risques de Décès- Perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité temporaire de travail à hauteur chacun de 50% du prêt.

Engagements reçus

Dossier N° 100197 en Euros.

CABINET PERON & ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Voir ci dessus.

Dossier N° 100197 en Euros.

 CABINET PERON & ASSOCIES